



CHSCT Basse-Normandie

réunion du 27 mars 2019

Ce CHSCT avait été demandé par le SNU et cette demande relayée par l'ensemble des organisations syndicales afin de faire le point sur la situation de l'agence de Saint-Lô et plus particulièrement de l'implantation de Carentan.

Rappel de l'historique :

- Une fiche RPS collective adressée le 15/06/2018 dénonçant un mal-être au travail résultant d'un manque d'effectifs suite à des départs non remplacés.
- Une visite de site le 22/06/2018 du SNU et de la CGT.
- Réponse de la Direction à la fiche RPS : une réflexion est en cours par rapport aux modalités de délivrance de l'offre de service sur le point relais de Carentan ainsi qu'une réflexion sur une meilleure intégration de celui-ci dans l'organisation et le fonctionnement de Saint-Lô.
- Visite du DT Monsieur Gabaret le 12/07/2018
- Suite à cette visite mise en place de groupes de travail entre Saint-Lô et Carentan du 23/08 au 06/09 qui ont permis la mise en place d'une note organisationnelle présentée en octobre 2018.
- Une HMI le 21/03/2019 pour le recueil des éléments à faire remonter lors de l'instance de ce jour.

Aujourd'hui on constate que la situation ne s'est pas améliorée et même aggravée puisque celle-ci impacte également les agents de Saint-Lô.

Un nouveau point est donc fait ce jour en présence de Damien Decomble, Pascal Gabaret, Bruno Le Corvic et les membres du CHSCT.

Bruno Le Corvic revient sur la note organisationnelle mise en place et nous détaille les changements mis en place.

Nous échangeons ensuite sur les faits énoncés par les agents de Carentan, sur leur mal-être et les visites médicales passées et à venir.

Damien Decomble a échangé avec le docteur Perdereau (médecin du travail) sur la situation en amont du CHSCT (le médecin ne pouvant être présent).

Pascal Gabaret note un défaut de communication quant à la mise en place de cette note opérationnelle aussi bien du côté de Carentan que de Saint-Lô ; en effet dans les verbatims des agents on parle de mutualisation alors que de fait les deux sites n'étant qu'une même entité, il ne peut s'agir que de coopération.

A la suite de ces échanges nous avons pu faire une synthèse des axes de travail et des pistes d'action à mettre en place urgemment. Un point sera à l'ordre du jour du CHSCT ordinaire de juin afin de suivre l'évolution de la situation.

Synthèse et engagements :

- Organiser une rencontre avec tous les agents afin de faire le point concrètement sur les faits énoncés.
- (re) Partager la stratégie opérationnelle et l'organisation mise en place, refaire le schéma de celle-ci et ne plus parler de mutualisation afin qu'il n'y ait plus de remise en cause de Carentan.
- Identifier les besoins propres à Carentan et ceux de l'entité de Saint-Lô (Carentan inclus).
- Enoncer des axes de travail partagés et formalisés.
- Partager sur le projet MSAP (Maison de services au public) de Carentan et y associer le collectif en réaffirmant la pérennité du point relais.
- Rencontrer la communauté de communes.
- Poursuivre la présence managériale à raison de 4 jours par semaine.
- Faire un retour à la médecine du travail des actions mises en place.
- Planifier la visite du site du médecin du travail accompagné du directeur territorial, du service QVT et du DAPE.
- Objectiver la charge de travail des agents et de l'ELD (GLO, AIJ...).
- Poursuivre le travail de synergie avec Saint-Lô et identifier concrètement les modalités de coopération et les partager. (Exemple de la coopération entre Flers et la Ferté)
- Mettre en place des réunions propres au collectif de Carentan afin que les agents continuent à travailler dans de bonnes conditions. Une première réunion est prévue en avril avec le DAPE.
- Faire un retour au CHSCT en juin.

**Vos représentantes SNU au CHSCT :
Marie-Noëlle EUDES et Marie SEILLIER**